



## AVIS DE CONFORMITÉ

### Système d'Information sur les Nouvelles Entreprises Enquête SINE 2014 – 2<sup>e</sup> vague



*Service producteur* : Insee - Direction des statistiques d'entreprises – Département « Répertoires, Infrastructures et Statistiques Structurelles »

**Opportunité** : avis favorable émis le 20 novembre 2013, par la Commission « Entreprises et stratégies de marché »

Réunion du Comité du label du 7 juin 2017 « Commission Entreprises »

Cette enquête prend place dans le système d'observation des entreprises nouvellement créées et constitue la sixième série d'un dispositif initialisé en 1994. Chaque série du dispositif comporte trois interrogations successives d'une même cohorte d'entreprises. Cette interrogation est la deuxième de la série, la première a eu lieu en 2014 et la troisième aura lieu en 2019 pour les unités survivantes.

L'objectif principal de l'enquête est de déterminer les caractéristiques des nouvelles entreprises selon le profil du créateur, les caractéristiques des entreprises créées et les conditions de la création d'entreprises.

Le dispositif permettra également de cadrer les données de suivi (taux de survie des entreprises, renouvellement du parc) et de suivre les effets de la création d'entreprises sur l'économie (emploi, chiffre d'affaires, réseaux ...), nationalement, régionalement et sectoriellement.

La cohorte SINE 2014, comme la précédente de 2010, comporte deux enquêtes menées en parallèle, l'une auprès d'entreprises dites « classiques », l'autre auprès des auto-entrepreneurs, à la suite de la mise en place de ce régime en 2009 et de son impact considérable sur les créations d'entreprises. Les auto-entrepreneurs sont échantillonnés à part des autres créateurs et font l'objet d'un questionnement adapté mais qui reste similaire aux autres créations.

La seconde interrogation portera sur la situation en novembre 2017 des entreprises encore actives au sein de chacune des deux cohortes enquêtées trois ans plus tôt. Les unités hors champ ne sont pas ré-enquêtées. Ainsi, quelque 35 500 entreprises dites « classiques » devraient être ré-enquêtées au titre de cette seconde vague. Pour l'étude des auto-entrepreneurs, seront réinterrogés en seconde vague les micro-entrepreneurs (nouvelle appellation des auto-entrepreneurs depuis décembre 2014) ayant déclaré un chiffre d'affaires strictement positif sur au moins un trimestre des années 2014, 2015 ou 2016 et n'étant pas cessées en 2017 (information issue d'une comparaison entre les dates de cessation de l'Acoss et de Sirene) soit environ 19 000 unités

.../...

Le questionnaire de la seconde interrogation de la cohorte 2014 abordera les mêmes thèmes que celui de la seconde interrogation de la cohorte précédente, avec notamment une interrogation spécifique des auto-entrepreneurs.

Ces questionnaires d'évolution porteront ainsi sur le devenir de l'entreprise (évolution de son marché et de ses relations avec d'autres entreprises), ses résultats économiques (évolution de son chiffre d'affaires, de sa trésorerie, de ses investissements et de leur financement), le niveau de l'emploi, les appuis, conseils et formations reçus, l'utilisation d'internet et l'avenir de l'entreprise.

Pour l'étude des créateurs « classiques », seules les extensions régionales « validées » au plus tard fin juin 2017, par reconduction des partenariats engagés en 2014, feront partie de l'interrogation 2017.

Un Comité des utilisateurs a été créé lors du démarrage du projet SINE. Pour la cohorte 2014, ce comité est à nouveau mis à contribution pour l'élaboration du questionnaire. Ce groupe est constitué des représentants des organismes suivants : AFE (Agence France Entrepreneurs), APCMA (Assemblée permanente des chambres des métiers et de l'artisanat), Ministère du travail, Ministère des solidarités et de la santé, Ministère de la transition écologique et solidaire, Université de Marne-la-Vallée, Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, Banque de France, Bpifrance, France Active, Initiative France, Institut supérieur des métiers, ADIE (Association pour le droit à l'initiative économique), organisations syndicales et professionnelles, et l'Insee.

Pour la deuxième interrogation, la réunion du 22 novembre 2016 a essentiellement porté sur l'examen des deux questionnaires « Sine classique » et « auto-entrepreneurs ». Des propositions pour améliorer les questionnaires ont été émises en vue d'être testées par le Réseau Enquêteurs Entreprises (REE) de l'Insee. La réunion du 11 avril 2017 a été principalement consacrée au bilan des tests des questionnaires « Sine classique » et « auto-entrepreneurs ». Ces tests ont été réalisés de janvier à mars 2017 auprès de 60 entrepreneurs Sine « classique » et de 40 micro-entrepreneurs. La réunion a permis de finaliser et valider les deux questionnaires en tenant compte à la fois des remarques formulées lors des tests et des dernières améliorations de forme ou de fond proposées par les membres du comité.

*Justification de l'obligation : Le dispositif Sine est aujourd'hui l'unique source d'information sur les nouvelles entreprises et le profil des créateurs. Les résultats des enquêtes Sine intéressent fortement les organismes concernés par les politiques d'aide ou de soutien à la création d'entreprise, notamment les Services de l'État, les Conseils Régionaux, les Chambres de Commerce et d'Industrie, les Chambres de Métiers, ainsi que des syndicats professionnels et l'Agence France Entrepreneurs (AFE). Les réponses aux questionnaires des enquêtes Sine visent à éclairer les décisions de ces organismes, en leur apportant une meilleure connaissance des situations concrètes, vécues par l'ensemble des créateurs d'entreprise de l'année 2014 à différentes étapes de la vie de l'entreprise. Par ailleurs, certaines informations indispensables à la décision politique, notamment sur les bénéficiaires des aides à la création ou sur le régime des auto-entrepreneurs, ne sont disponibles que via le dispositif Sine. Ces différents points justifient le caractère obligatoire de l'enquête.*



**Le Comité du label émet les recommandations suivantes :**

### **Remarques générales**

Le Comité invite le service à poursuivre la concertation avec les organismes professionnels et à envoyer systématiquement les comptes-rendus des réunions de concertation aux participants et aux absents excusés.

Le Comité se félicite du passage du dispositif SINE à la collecte internet à compter de la prochaine cohorte 2018, dont la première interrogation aura lieu en novembre 2018.

Le Comité prend note de l'intégration de Mayotte dans la cohorte 2018.

## Méthodologie

Le Comité invite le service à rédiger une note complète reprenant certains aspects méthodologiques à éclaircir, notamment : le modèle du statut d'activité qui détermine l'état actif ou cessé d'une entreprise, le modèle de non-réponse mis en œuvre pour l'imputation par hot-deck et le modèle de durée de vie utilisé pour estimer le taux de survie des auto-entrepreneurs depuis leur immatriculation. Il est attendu également des précisions sur la gestion des pseudos non-réponses générées par l'abandon éventuel des extensions régionales ; il est notamment suggéré de mettre en œuvre un mécanisme spécifique avec des groupes de réponse homogènes particuliers. La note devra être envoyée au Secrétariat du Comité du label

Le Comité demande au service d'être vigilant sur les données publiées relatives aux petites strates et l'invite à publier également des intervalles de confiance.

## Protocole de collecte

Le Comité prend note de l'effet positif du recours à la mise en demeure afin d'améliorer les taux de réponse et encourage la poursuite de cette démarche. Les retours en fin de collecte sont passés de 66,3 % à 74,5 % pour l'enquête « Sine classique » et de 69,6 % à 75,9 % pour l'enquête « auto-entrepreneurs ».

Le Comité demande à être destinataire de l'ensemble des lettres-avis définitives et des questionnaires reprenant les remarques faites au prélabel et en séance.

### Questionnaire

Outre les remarques dont le détail figure dans le relevé de décisions, différentes suggestions émises en cours de séance pourront être présentées et discutées à l'avenir devant le Comité des utilisateurs. Elles portent sur une mise en évidence, dans le questionnaire, de l'activité d'innovation et sur le dynamisme sur le marché international des unités enquêtées, avec mention de la part du chiffre d'affaires des exportations et de la clientèle étrangère et une question plus qualitative sur le ressenti du dynamisme des exportations, et, enfin, sur la perception des principaux atouts et fragilités de l'entreprise. Il a été également proposé un appariement de l'enquête actuelle avec Esane.

**Le Comité du label de la statistique publique attribue à l'enquête SINE 2014 – 2<sup>e</sup> vague le label d'intérêt général et de qualité statistique, pour l'année 2017, et propose l'octroi du caractère obligatoire.**

**Ce label est valide pour l'année 2017**

Le Président du Comité du label  
de la statistique publique



Benjamin Camus